
Distinguer maladie professionnelle et accident du travail

La maladie professionnelle concerne :

- la rhinite récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmée par test ;
- l'asthme aggravé par le travail ;
- l'asthme de novo induit par le travail.

L'accident du travail concerne les accidents aigus respiratoires sur les lieux du travail.

L'asthme aigu au travail dans le cadre d'un accident du travail professionnel survient sans période de latence, dans des conditions d'exposition inhabituelles voire exceptionnelles (accident, incendie, défaut de ventilation) : Syndrome d'Irritation Aiguë Bronchique (SIAB) (en Anglais, RADS pour Reactive Airways Dysfunction Syndrome). Il nécessite un traitement d'urgence, un suivi pneumologique et la rédaction d'un certificat d'accident du travail. Substances fréquemment mises en cause : chlore et dérivés, acides, isocyanates.

Source URL: <http://sistepaca.org/rhinite-asthme/distinguer-maladie-professionnelle-acciden-travail>